



## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2018

### **Le 3 décembre deux mille dix huit**

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 23 novembre 2018, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**Membres présents :** MMes & MM. R. PFEFFER - P. CHAPOT - L. BIOT - V. MERLE - F. VALETTE - P. DANIEL - F. MILLION - B. BURTIN - C. GALLET - P. BERRET - J. FOUCART - Y. PAPILLON - JP. PONS - V. ZIMMERMANN - J. GUINAND - JC. BARILLET - A. DUTEL - G. BOUZIAT - J. POUZADOUX - A. BARBERON - C. VALLET - M. DELORME - MJ. GUINAND - MC. MARCHESE - A. RULLIERE - - Y. DELORME.

### **Membres excusés :**

J. REY donne pouvoir à P. CHAPOT  
E. BANDE donne pouvoir J. POUZADOUX  
B. LAUGINIE donne pouvoir à M. DELORME

**Secrétaire élu :** JP. PONS

### **Nombre de conseillers**

En exercice	<b>29</b>
Présents	<b>26</b>
Votants	<b>29</b>

*Début de la séance : 20H00*

*Approbation à l'unanimité, du Procès-Verbal détaillé du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2018.*

## FINANCES ET MOYENS GENERAUX

### **Délibération n° 83/18**

**Objet : Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019**

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'autoriser M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au vote du prochain budget.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

Le montant et l'affectation des crédits correspondants sont les suivants :

Budget Principal		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	320 000 €
21	Immobilisations corporelles	669 500 €
23	Immobilisations en cours	240 0 €

- d'autoriser M. Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et signer tout document rapportant à cette affaire.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

**Délibération n° 84/18**

**Objet : Modification des Autorisations de Programmes crédits de paiement opération 910**

Oùï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'approuver la modification des autorisations de programme et des crédits de paiement.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

**Délibération n° 85/18**

**Objet : Garantie d'emprunt Alliade Habitat 9 Chemin du stade « Résidence Jonan »**

Oùï l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de 2 prêts d'un montant total de 651 407.00€ euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour financer l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements PLS 9 chemin du Stade à Mornant 69440.

- d'accepter les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse Régionale du Crédit Agricole, telles que désignées ci-dessus,

-d'accepter la garantie aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des contrats de Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

-de s'engager pendant toute la durée des contrats de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de Prêt qui seront passés entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole et l'emprunteur.

A la majorité des membres présents et représentés par 28 voix pour et 1 voix contre.

**Délibération n° 86/18**

**Objet : Fonds de concours « Energie »**

Oùï l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'inscrire les projets de ces 2 bâtiments dans le cadre du fonds de concours « maîtrise des consommations énergétiques et développement de l'énergie solaire » diligenté par la Communauté de Communes,

-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 87/18**

**Objet : Renouvellement de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux  
Année 2019**

Où l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la convention à intervenir, pour l'année 2019, entre la commune de Mornant et la Société de Protection des Animaux,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 88/18**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Où l'exposé de B. BURTIN,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver les modifications mentionnées au tableau des effectifs,
- d'adopter le nouveau tableau des effectifs qui en résulte,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune – exercice 2019.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 voix contre.

**Délibération n° 89/18**

**Objet : Recrutement d'agents vacataires**

Où l'exposé de B. BURTIN,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'autoriser M. Le Maire à créer si besoin des emplois vacataires.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

**Délibération n° 90/18**

**Objet : Solde subvention association familiale de St Thomas D'Aquin 2018 et prévisionnel 2019**

Ouï l'exposé de V. MERLE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'acter les modifications,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 91/18**

**Objet : Convention d'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi – Sud-Ouest Emploi**

Ouï l'exposé de P. CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'insertion professionnelle avec Sud-Ouest Emploi,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures concernant l'application de cette convention,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune – exercice 2019 concernant les frais de gestion.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

**Délibération n° 92/18**

**Objet : Participation à l'acquisition de boîtiers Bio éthanol**

Ouï l'exposé de P. CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec les garagistes locaux concernant l'installation des boîtiers,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures concernant l'application de cette convention.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 voix contre.

**Délibération n° 93/18**

**Objet : Approbation de la modification du PLU.**

**Approbation de la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées**

Oùï l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la modification n°1 du PLU de Mornant,
- de prendre acte de la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées,

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et d'une publication au recueil des actes administratifs,

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, le PLU et le dossier de zonage d'assainissement des eaux usées est tenu à la disposition du public à l'accueil de la commune aux horaires d'ouverture,

La présente délibération, les dispositions du PLU, le dossier de zonage d'assainissement des eaux usées, ne seront exécutoires qu'après leur transmission au représentant de l'Etat, et l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

**Délibération n° 94/18**

**Objet : Taxe d'aménagement – convention de reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité économique par les communes à la COPAMO**

Oùï l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- D'approuver la convention fixant les modalités de reversement,
- D'approuver le principe d'un reversement par la commune de Mornant à la COPAMO, à hauteur de 80% du produit de la part communale de la Taxe d'aménagement perçu au titre des Zones d'activités économiques, correspondant aux zonages Ui et AUi,
- D'approuver l'application de ce reversement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, y compris pour le produit de la taxe d'aménagement perçu au titre des autorisations d'urbanisme accordées antérieurement à la présente convention,
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce reversement.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 95/18**

**Objet : Dénomination de rue**

Oùï l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider cette dénomination,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 96/18**

**Objet : SYSEG Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de l'année 2017**

Où l'exposé de C. GALLET,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte du rapport annuel 2017 établi par le SYSEG relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 97/18**

**Objet : Illuminations de fin d'année- Mutualisation**

Où l'exposé de V. ZIMMERMANN,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider la proposition concernant le projet de convention ainsi que les modalités prévues,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 98/18**

**Objet : Echange de terrain et régularisation foncière chemin de Colora**

Où l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider le projet de convention de mise à disposition des parcelles AT 151/152/153,
- de valider le principe d'échange et de régularisation de ces parcelles,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 99/18**  
**Objet : Cession d'un local de la copropriété « Les Verchères »**

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider la vente du local d'environ 123.50 m<sup>2</sup> à Mornant sur la parcelle cadastrée BK 220, pour la somme de 150 000€,
- de céder une partie de la cour selon le plan de division défini par le géomètre,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer le compromis ou la promesse de vente, l'acte authentique de vente et toutes pièces afférentes à cette affaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 100/18**  
**Objet : Convention pluriannuelle avec l'O.N.F. de mise en culture ou de prairie et de passage**

Où l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de prendre acte de ce projet de convention et du montant de participation,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 101/18**  
**Objet : Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la démarche et le lancement de la modification du PLU,
- d'approuver la consultation d'un bureau d'études qui réalisera les documents nécessaires à cette modification,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fin de la séance : 23H00

Prochaine séance : 4 février 2019



Mornant, le 5 décembre 2018

Le Maire,

Renaud PFEFFER



*[Handwritten signature]*